

Mise à jour pour les établissements LAMal avec des unités finales d'imputation SJN et SAT gérées séparément

Instruments de gestion d'entreprise LAMal Fichier Excel de comptabilité analytique

Date 17 avril 2023

Tous les établissements qui n'ont pas d'offres de prestations gérées séparément peuvent conserver la version précédente!

Dans l'outil Excel de comptabilité analytique LAMal, les offres de prestations Soins de longue durée (SLD), Structures de jour et de nuit (SJN) ou Soins aigus et de transition (SAT) peuvent être gérées séparément en termes de locaux et de personnel (sélection de l'onglet 3 Plan des centres de charges). Lors de la programmation, nous sommes partis du principe que, dans le cas d'une offre de prestations gérée séparément, toutes les charges et prestations sont directement attribuées à l'unité finale d'imputation gérée séparément. Si l'on choisit «géré séparément» pour les deux offres de prestations SJN et SAT, les charges sont automatiquement réparties sur toutes les unités finales d'imputation. Dans ce cas, vous pouvez maintenir votre actuelle comptabilité analytique.

Les réactions à la hotline ont montré que même si une seule offre est gérée séparément, les charges (par exemple la direction su service de soins, l'achat centralisé) qui sont comptabilisés sur les centres de charges fournisseurs de prestations de 210 Soins généraux à 251 LiMA doivent être réparties sur l'unité finale d'imputation gérée séparément. Jusqu'à présent, toutes les imputations sur les centres de charges 210 à 251 étaient attribuées à 100% à l'unité finale d'imputation Soins de longue durée.

Avec la présente mise à jour, nous avons répondu au souhait de pouvoir également répartir les charges imputées sur les centres de charges fournisseurs de prestations 210 à 251 selon les jours de séjour, en plus des charges directement comptabilisées, sur les unités finales d'imputation de prestations gérées séparément.

Sous l'onglet 4 Occupation, activez l'affectation aux offres de prestations gérées séparément SJN ou SAT en cochant la cellule sur fond jaune de la ligne 46.

Exemple: L'unité finale d'imputation SJN est gérée séparément en termes de locaux et de personnel.

Sans répartition sur les SJN: Ne pas cocher Dans ce cas, les coûts des centres de charges fournisseurs de prestations sont uniquement répartis sur les unités finales d'imputation SLD et SAT.

Catégorie 10							
Catégorie 11		50		20		30	
Catégorie 12							
Total des journées de soins		50	-	20	-	30	-
Total des journées d'encadrement		50		20		30	
Total des journées d'hôtellerie		50		20		30	
				Cochez la case pour répartition de CCh 250-25			
Répartition des journées sur les UFI		62.50% SLD		0.00% SJN		37.50% SAT	

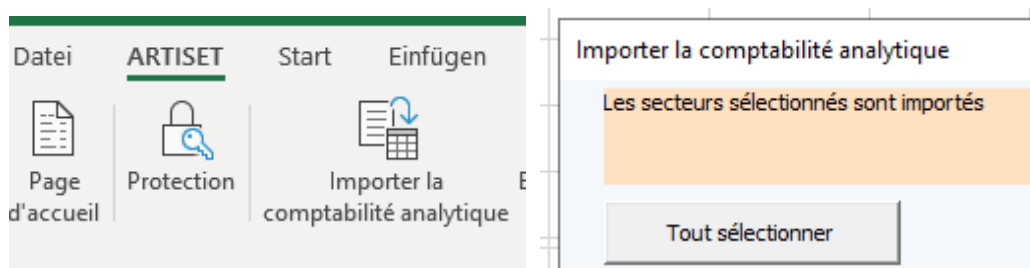
Avec répartition des SJN: veuillez cocher la case. Les coûts sont également répartis sur les SJN.

Catégorie 10						
Catégorie 11	50		20		30	
Catégorie 12						
Total des journées de soins	50	-	20	-	30	-
Total des journées d'encadrement	50		20		30	
Total des journées d'hôtellerie	50		20		30	
Cochez la case pour répartition de CCh 250-25:						
Répartition des journées sur les UFI	50.00% SLD	<input checked="" type="checkbox"/>	20.00% SJN	<input type="checkbox"/>	30.00% SAT	<input type="checkbox"/>

Vous avez déjà rempli la comptabilité analytique et vous souhaitez adapter la répartition?

Téléchargez la nouvelle version de la comptabilité analytique (version 3.63) depuis la page d'accueil ARTISET Instruments de gestion d'entreprise.

Dans la nouvelle version, cliquez sur l'onglet ARTISET et sélectionnez Importer la comptabilité analytique. Une fenêtre s'ouvre, dans laquelle vous devez sélectionner «Tout sélectionner». Reliez la nouvelle version à votre version déjà remplie et en quelques minutes, toutes les données de l'ancienne version sont copiées dans la nouvelle version.



Cochez la répartition comme indiqué ci-dessus et vérifiez son intégralité ainsi que les modifications des coûts par unité de référence qui en découlent.

Pour toute question concernant les instruments de gestion d'entreprise, les membres d'ARTISET peuvent contacter la hotline par e-mail à l'adresse hotline.artiset@redi-treuhand.ch ou par téléphone au 031 385 33 39.